



DÉCLARATION LIMINAIRE DU COMITÉ CENTRAL D'ACTION SOCIALE

Madame la sous directrice des personnels.

Nous voici réunis aujourd'hui en séance plénière du Comité Central d'Action Sociale.

Comme chaque fin d'année, celui-ci est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de définir le budget de l'année à venir.

Quand nous disons définir, soyons honnêtes, il s'agit plutôt de répartir le budget que l'administration met à disposition du CCAS. En effet, celui-ci est reconnu comme étant établi dans un cadre contraint « compte tenu des moyens financiers disponibles ».

La séance d'aujourd'hui a ceci de particulier qu'elle a lieu alors que se déroulent activement les négociations protocolaire qui vont structurer l'ensemble de la DGAC pour les années à venir.

Nous, SNCTA, en espérons beaucoup en tant que bénéficiaires de l'action sociale et, dans ce cadre, avons préparé un budget basé sur une augmentation, raisonnable et argumentée, pour répondre de manière plus efficace aux attentes des personnels. Malheureusement l'annonce d'un budget reconduit à l'identique pour 2020 et la lecture de la V0 ont coupé court à notre démarche.

En instituant la fin, en 2020, du subventionnement des associations recevant moins de 23000€, vous remettez en cause l'action sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui, c'est à dire basée sur un maillage large et local du tissu associatif. Mais, plus grave, car une telle restructuration ne peut se faire dans une telle limite temporelle, vous mettez fin sans préavis à la majorité des actions des CLAS en 2020. Ne vous attendez donc pas à ce que ces mêmes associations locales, sur lesquelles l'administration se repose pour « favoriser un climat social de qualité entre l'ensemble des agents » en leur demandant d'être opérateur à sa place et/ou d'organiser les arbres de Noël pour des personnels non adhérents, gardent leur motivation à oeuvrer dans ce cadre.

Cette décision précipitée est, à nos yeux, d'autant plus incompréhensible que l'exemple du CLAS Nord vous montre qu'il est possible d'avancer sur ce sujet, et ce de manière constructive, dès lors que les besoins nécessaires à une telle mise en œuvre sont reconnus.

La gestion de la fin des ATAS, liées à ce même sujet, dans une logique qui nous échappe, est lui aussi traité de manière abrupte et sans solutions alternatives. Ceci alors même que les conclusions du GT ATAS issu du dernier protocole, préconisent une solution pour résoudre la double problématique actuelle de protection des agents et de responsabilité des services.

Les formulations de la V0 concernant les colonies d'ARAMIS (dont le souhait semble être qu'elles s'appliquent également dès 2020), ainsi que l'opérateur unique, affichent également une précipitation qui, pour nous, n'a pas lieu d'être.

Par ailleurs, nous avons noté l'absence de toute référence au budget restauration alors même qu'un cabinet d'audit a été mandaté sur le sujet et que les subventions des agents n'ont pas été revalorisées depuis 7 ans.

Nous SNCTA, et comme cela est écrit dans nos statuts, sommes ouverts à toute discussion dès lors que celle-ci est possible. Une prochaine version du protocole qui le montrerait aurait le mérite de nous permettre de travailler collégalement pour une action sociale efficace répondant aux besoins des personnels plutôt que de subir des décisions unilatérales contre productives.

Les représentants SNCTA au CCAS